

Procès-Verbal

Séance du 14 Octobre 2022

L'an 2022 le 14 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de Rueil la Gadelière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Salle Polyvalente, sous la présidence de POULET Françoise, Maire.

Présents : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : HAUDRECHY Julie, LEBORGNE Annie, TAPIN Virginie, TRIBOY Nathalie, MM : GODEFROY Jean-Louis, LESNIAK Ladislav, POULET Alain, RAIMBAUX Cédric, ROLLAND Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ICORD Fabienne à M. LESNIAK Ladislav, MM : MARAIS Mathieu à M. GODEFROY Jean-Louis, ROBATEL Loïc à M. ROLLAND Eric

Excusé(s) : M. SAUGERON Ulrich

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

A été nommée secrétaire : Mme HAUDRECHY Julie

La délibération concernant la décision modificative n°1 a été annulée.

Coût scolaire

Madame le Maire expose les dépenses liées au fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2021-2022. Madame le Maire précise que le coût des séances de piscine et du transport, a fait augmenter le tarif. Par ailleurs, suite au congé maternité de l'ATSEM, et à son remplacement, les frais de personnels ont également augmenté le prix du coût scolaire, qui s'élève à 715,32 euros par enfant. L'école de Rueil la Gadelière compte cinq enfants hors commune dont la répartition est la suivante : deux enfants à Beauche, deux enfants à Montigny sur Avre et un enfant à Béro la Mulotière. Madame le Maire explique que la commune a un accord de principe avec Beauche qui accepte de payer si le tarif ne dépasse pas celui de Brezolles. Or, cette année, ce n'est pas le cas. Après avoir fait circuler la feuille reprenant le calcul des frais liés au fonctionnement de l'école, Madame le Maire informe que la commune paye la moitié des frais scolaires d'un enfant de Rueil en garde alternée, et qui va à l'école de Brezolles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le prix du coût scolaire de 715,32 euros et charge Madame le Maire d'en informer les communes concernées.

Modification des statuts de la communauté d'agglomération ; transfert partiel de la compétence promotion de la santé et actualisation réglementaire des statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Madame le Maire explique que le conseil communautaire du 26 septembre 2022 a voté à l'unanimité le transfert partiel de la compétence promotion de la santé à l'Agglo. Le conseil municipal doit donc se prononcer sur le transfert de cette compétence.

Si la majorité des communes membres de l'Agglo émettent un avis favorable à ce transfert, la compétence supplémentaire promotion de la santé sera transmise à l'Agglo de Dreux. Par conséquent, les statuts en seront modifiés.

Par ailleurs, Madame le Maire informe le conseil que les statuts actuels de la communauté d'Agglo ne sont pas à jour de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019. Les compétences statutaires étaient réparties en trois catégories : obligatoires, optionnelles et supplémentaires. Désormais il n'existe que deux catégories de compétences : obligatoires et supplémentaires. Il convient donc de modifier les statuts de l'Agglo pour se mettre en conformité avec cette loi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert partiel de la compétence promotion de la santé et valide la modification des statuts de l'Agglo.

Révision de la convention cadre pour l'adhésion au service commun "instruction des autorisations d'urbanisme"

Madame le Maire rappelle que la commune avait signé une convention donnant délégation de signature des demandes de pièces complémentaires pour les actes d'urbanisme, aux personnels de l'Agglo chargés de l'instruction. Or, le personnel ayant changé, la convention doit être modifiée en ce sens. De plus, l'Agglo a révisé ses tarifs de remboursement concernant l'instruction des actes d'urbanisme. La commune subit une augmentation de 13% soit 254 euros. La convention actuelle n'est donc plus à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention révisée.

Télétransmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ; Actes d'urbanisme

Madame le Maire explique que depuis le mois de juillet, la commune a la possibilité de transmettre au contrôle de légalité les actes d'urbanisme par voie électronique. La commune dispose d'une convention avec la Préfecture pour envoyer les délibérations et arrêtés via la plateforme ACTES. Afin de pouvoir également envoyer les actes d'urbanisme via cette plateforme, il convient de modifier la convention par le biais d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'avenant à ladite convention.

Fonds d'Aide aux Jeunes

Madame le Maire rappelle que le Conseil Départemental aide financièrement les jeunes de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. La commune peut soutenir le Département par une participation financière.

Madame Haudrechy demande à combien s'élevait la participation de la commune ces dernières années.

Madame le Maire indique que les années précédentes, la commune participait à hauteur de 100 euros.

Madame le Maire propose d'augmenter la participation de la commune à 200 euros, suite à l'inflation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la participation de la commune au FAJ pour un montant de 200 euros.

Demandes de subventions des associations extérieures à la commune

Madame le Maire expose les différentes demandes venant des associations suivantes :

Groupe de Secours Catastrophe Français

APF France Handicap

RTV95.7

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de répondre favorablement aux demandes de subventions mentionnées.

Désignation de l' élu correspondant "incendie et secours"

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas de délibération à prendre mais un arrêté.

Madame le Maire fait état du décret du 29 juillet 2022, selon lequel cet élu doit être un « interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ».

Deux élus sont proposés : Monsieur RAIMBAUX et Madame ICORD. Il conviendra de déterminer dans les prochains jours lequel sera l'élu correspondant "incendie et secours".

Par ailleurs, Madame le Maire informe le conseil qu'une alarme incendie et PPMS vient d'être installée à l'école, ainsi qu'un détecteur de fumée dans le dortoir. Les plans d'évacuation sont en cours de réalisation et seront installés prochainement.

Présentation des projets d'investissement pour 2023

- Isolation de la salle polyvalente

L'idéal serait d'isoler le plafond et le grenier de la salle afin de limiter les pertes de chaleur. Pour le moment, la commune n'a pas encore trouvé d'entreprise pour réaliser ces travaux.

- Isolation de la salle du Lavoir

Monsieur Poulet indique qu'un rendez-vous avec un plaquiste est prévu vendredi 21 octobre pour établir un dévis.

Monsieur Lesniak demande si la création d'un faux plafond est prévue dans le projet.

A l'heure actuelle, ce n'est pas prévu, mais il faut attendre le rendez-vous avec le professionnel afin de savoir si cela devra être fait.

Monsieur Rolland propose de créer une commission travaux afin de construire le projet et de suivre l'avancement des travaux.

- Nouveau matériel informatique à l'école

Madame le Maire explique que la photocopieuse de l'école est obsolète, et que la directrice travaille sur son ordinateur personnel lorsqu'elle est en décharge de direction. La mairie va donc investir dans un copieur neuf et dans un ordinateur.

- Cuisinière à la salle du Lavoir

Madame le Maire informe que la cuisinière électrique de la salle du Lavoir est en mauvais état de fonctionnement. L'idée est de la remplacer pour une cuisinière au gaz. Monsieur Poulet ajoute que la porte arrière de la salle doit être réparée ou changer car elle est très abîmée.

- Travaux de voirie

Monsieur Rolland expose les projets de voirie, établis grâce à l'aide d'ELI :

- la route au Plessis menant à la ferme de Monsieur Mahaut est à refaire entièrement

- la route au Bois Normand doit subir des travaux de réfection, il faut également écrire à un administré dont la haie gêne le passage des véhicules ce qui abîme la chaussée

- la route au niveau du carrefour entre la Tourillière et la Gadelière subira des travaux également

Monsieur Rolland explique que l'avantage de travailler avec ELI, c'est qu'ils conseillent, grâce à leur expertise, sur l'urgence et sur les travaux à privilégier.

- Facture de gaz de la commune

Madame le Maire informe que depuis le 06 septembre la commune ne bénéficie plus de la garantie de non augmentation. Un courrier a été reçu en mairie indiquant que l'augmentation de la facture de gaz s'élève à 200 euros HT la tonne.

- Eclairage public

Madame le Maire explique qu'il faut penser à diminuer les heures d'éclairage public, et éventuellement réfléchir à retirer des points lumineux. Lukas, notre service civique est en train d'établir un état de consommation par secteur afin de prendre la meilleure décision possible.

- Ecole

Madame le Maire rappelle les effectifs de la rentrée scolaire 2022. Au 1er septembre, 39 élèves inscrits contre 34 prévus au retour des vacances de la Toussaint. Quatre enfants ont changé d'école et un enfant déménagé. Madame le Maire indique que l'Inspecteur d'Académie se présentera à la mairie pour un rendez-vous le 08 novembre prochain. Le risque, vu les effectifs, est qu'il propose un regroupement avec Boissy les Perche.

En ce qui concerne la nouvelle organisation de la facturation cantine, la mairie n'a eu aucun retour négatif des parents. La facturation au forfait a l'air de bien fonctionner.

Par ailleurs, la commune a donné à la coopérative scolaire, le résultat de la vente de bois ainsi que de la vente des anciens bureaux d'écoliers.

Arrivée de Monsieur Raimbaux à 20h13.

- Travaux de la mairie

Madame le Maire informe que le début des travaux est programmé au 16 janvier 2023. Les artisans commencent par démolir au marteau-piqueur la partie ancien logement ce qui va rendre le travail des élèves de la classe des grands impossible. Par conséquent, une demande à l'Inspecteur d'Académie sera faite pour déménager la classe dans la salle polyvalente le temps du dérangement.

Madame le Maire demande au premier adjoint d'informer les associations que la salle polyvalente sera inaccessible le temps des travaux afin d'y établir la classe des grands temporairement.

- Maison à louer aux Sablonnières 2

La commune a reçu cette semaine un courrier de Eure-et-Loir Habitat informant du départ de locataires dans une des maisons HLM aux Sablonnières 2. Le descriptif de la maison est donné aux élus. Madame le Maire transmet également les informations concernant le prix de la location et les conditions à respecter en temps que locataire HLM.

- Cérémonie du 11 novembre

Madame le Maire propose d'organiser un pot après la cérémonie et demande des volontaires pour participer.

- Repas des anciens

Cette année le repas des anciens a été célébré en début d'année. Par conséquent, pour la fin d'année il sera offert aux personnes âgées de 70 ans et plus, un panier gourmand. Le repas de anciens aura lieu en début d'année 2023.

Fin de séance 20h37